ANNEXE 26

Wallonie

JALHAY
Aux portes des Fagnes

Commune de Jalhay

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Christian MOHRING et Madame Magaly MARLET domiciliés Route de Jalhay(Solwaster) 3 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Chemin du Soirfa à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°1645, 1646C.

Le projet est de type : la construction de deux gîtes d'une capacité d'accueil de quatre personnes chacun – l'aménagement du chemin du Soirfa (Introduction de plans modificatifs en vertu de l'article D.IV.42. §1er), et présente les caractéristiques suivantes :

Les deux gîtes présentent des dimensions de 12,00 m sur 8,00 m, terrasses comprises. Toiture à deux pans de 20°, avec 2,50 m sous corniche et 4,30 m au faîte. Ils seront réalisés sur pilotis afin de les rendre hydrauliquement transparents. L'accès se fera par le chemin du Soirfa. Un parking de quatre véhicules sera aménagé à côté des gîtes. Les matériaux seront du bardage bois ton brun naturel pour les élévations et de la tuile ton gris foncé pour la toiture.

Dossier soumis à Enquête publique en vertu des articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, ainsi qu'aux articles D.IV.41 et D.VIII.7 du CoDT, pour le motif suivant : construction de deux gîtes avec aménagement du chemin du Soirfa (modification du passage du public)

Conformément aux articles D.IV.41 et D.VIII.3 DU CoDT, cette enquête englobe également l'annonce de projet pour recul relative à l'implantation des deux gîtes projetés par rapport à l'habitation existante implantée sur la parcelle DIV2/Section B/1634B. –

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- Les jeudis **12/06/2025** et **19/06/2025** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 09 juin 2025 et clôturée le 08 juillet 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400045 (bis)/5202/2024**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **08 juillet 2025** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 15/05/2025

La Directrice générale,

B. ROYEN

COMMUNE DE JALHAY
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

La Bourgmestre,

V. VANDEBERG